



### « Je vais produire 50% de ma consommation »

Un exemple d'économies possibles avec le photovoltaïque. « Pour raisons avant tout écologiques », Jean-Marc Bergeret a choisi d'équiper sa maison de 170 m<sup>2</sup> à Soumoulou avec des panneaux solaires. Il va disposer d'une installation de 3 kilowatts-crête pour un coût de 18 000 euros. « De quoi couvrir 50% de sa consommation », indique l'entreprise Clede qui va mener ce chantier.

## Les conseils d'un enseignant des métiers de l'électricité



Dans le cadre du Bac pro électrotechnique, le lycée Guynemer propose une labellisation supplémentaire en photovoltaïque. © RP

**Enseignant dans les métiers de l'électricité au lycée professionnel Guynemer à Oloron, Thierry Balette forme des élèves à la pose de panneaux solaires.**

On peut faire confiance à l'entreprise qualifiée qui a son propre réseau de marques. Ces panneaux solaires ont désormais une durée de vie de 20 ans, voire jusqu'à 30 ans. Pour ma part, mes panneaux installés il y a dix ans ont résisté à la grêle, mais, on l'a vu, certains ont été impactés en juillet dernier dans la région. Il faut donc bien signaler à son assurance la présence de panneaux solaires pour pouvoir être indemnisé si besoin. Par ailleurs, ceux qui font construire peuvent désormais faire le choix de tuiles photovoltaïques.

**Que conseillez-vous pour démarrer un projet d'investissement en panneaux solaires ?**

Il est évident qu'il faut passer par un installateur IRGE et par une entreprise locale avec du personnel « QualiPV », c'est une formation sérieuse et assez contraignante. Ensuite, le projet doit se définir en fonction des habitudes du client et non pas en fonction du volume de sa toiture. Tout dépend donc des usages, selon comment on se chauffe, si on est équipé d'une climatisation, d'une piscine... On évite ainsi les propositions de ce que l'on appelle les « éco-délinquants » qui sont là pour nous vendre du rêve.

**Que faut-il retenir des avantages sur sa facture ?**

Quand on signe un contrat de vente d'électricité, c'est généralement pour 20 ans. Or, de plus en plus, la vente totale devient moins considérée par les particuliers car moins rentable. L'objectif est plutôt de savoir comment auto-consommer cette électricité qui est produite dans la journée et dépend des saisons. Une petite installation peut donc tout à fait suffire selon ses besoins. Ensuite, on change ses habitudes de vie grâce au matériel de supervision autoconnecté, qui permet de contrôler sa consommation en fonction des usages. Cette installation doit normalement être amortie au bout de dix à onze ans.

**Comment choisir son matériel ?**

**Qu'en est-il des problématiques incendie ou fuite d'eau ?**

Ces problèmes ont fait du mal à la filière au moment où il y avait un fort engouement. Mais désormais, le matériel a évolué, tout comme les formations des professionnels qui sont beaucoup plus exigeantes.

**Combien de temps prend une installation ?**

Aujourd'hui, le marché est assez tendu car il y a une forte demande. Cela dit, les démarches administratives sont désormais facilitées et écourtées. Il reste à savoir s'il n'existe pas de contraintes esthétiques avec l'Architecte des bâtiments de France car cela peut faire avorter un projet ou complexifier son aboutissement.

**Vos élèves considèrent-ils cette filière comme une voie d'avenir ?**

Dans le cadre du Bac pro électrotechnique proposé par le lycée Guynemer, nous proposons une labellisation supplémentaire en photovoltaïque. Cela intéresse nombre de jeunes qui sont de plus en plus sensibles à l'environnement, aux énergies renouvelables. Ils peuvent ensuite poursuivre leurs études dans ce domaine.

RECUEILLIS PAR B.M. ■



### Un secteur dynamique qui recrute

Pour faire face à la demande, les installateurs de panneaux photovoltaïques cherchent de nouveaux bras. Mais il ne suffit pas d'être électricien pour se lancer dans ce secteur. Les formations existent, comme au lycée Guynemer à Oloron, qui valident les Quali PV indispensables à la profession. La filière recrute aussi des étudiants ou des professionnels en reconversion. Un employé formé et autonome démarre entre 1 800 et 2 000 € net par mois, tant le secteur est tendu.

## « La solution idéale : le stockage d'énergie »

**Philippe Lascoumettes, l'une des références du secteur du photovoltaïque, prône le stockage d'énergie. Une solution plus onéreuse au moment de l'installation.**

Électricien de métier, Philippe Lascoumettes est devenu au fil du temps la référence du photovoltaïque en Béarn. Il a pris le tournant des énergies renouvelables il y a déjà 20 ans et intervient à ce titre en conférences. Aujourd'hui salarié chez Clede, il est responsable du pôle énergie et croule sous les demandes d'installations.

« Entreprises et particuliers subissent depuis quatre ans une hausse de leurs factures qui varie de +8 % à +10 % chaque année. Nos clients se tournent logiquement de plus en plus vers le photovoltaïque », observe-t-il. L'expert précise cependant que cette solution ne sera pas adaptée à tous et prône une solution personnalisée selon chaque client.

#### Pas de solution en kit

« Un entretien préalable permettra de connaître leur profil de consommateur : télétra-

vailleurs, retraités, adeptes de la climatisation, d'une piscine... C'est seulement à partir de là que l'on pourra faire une étude sur l'investissement nécessaire. » Mieux vaut prendre beaucoup de temps pour étudier le projet car, selon lui, il est impossible de proposer « le même kit à tous les clients ».

Et quand cela est possible, il conseille l'installation de panneaux capables de stocker l'énergie. « Personnellement, c'est le choix que j'ai fait il y a neuf ans via un prototype que nous avons conçu et qui est sorti sur le marché français ».

Sa facture énergétique est désormais de 340 euros annuels pour une surface habitable de 160 m<sup>2</sup> d'habitat et une piscine. « Soit une économie de 40 % avec près de 80 % de mes besoins couverts par ma production », annonce-t-il. Mieux encore, il envisage de pouvoir alimenter aussi son futur véhicule électrique.

#### 10 000 euros supplémentaires

Le stockage permettrait également d'anticiper selon lui l'avenir : avec de plus en plus de revendeurs d'électricité, le réseau Enedis pourrait finir par saturer aux heures d'ensoleillement.

Plusieurs de ses clients ont fait le même choix. Et en raison de l'inflation galopante, ils rentabilisent ces dernières années plus rapidement leur investissement. « L'objectif est de pouvoir proposer un amortissement autour de 10 à 12 ans ».

Attention cependant au coût. Il faut compter, pour une installation avec stockage, un investissement variant entre 24 000 et 25 000 euros pour un pavillon de 150m<sup>2</sup>, bien isolé et équipé en électrique, pompe à chaleur. Sans stockage, le prix pour des panneaux en autoconsommation avec revente du surplus est à 10 000 euros de moins.

Et tous les installateurs ne maîtrisent pas l'option stockage. « Je reconnais qu'il faut une certaine technicité et une compétence car c'est un processus qui demande beaucoup de paramétrages ».

Pour éviter toute déconvenue, il insiste, comme tous les autres professionnels référencés, sur la nécessité de bien se renseigner sur l'entreprise avant de signer un devis et de privilégier des installateurs locaux qui assureront le SAV. « Nous devons trop souvent reprendre le travail de sociétés qui ne durent qu'un à trois ans. »

B.M. ■



Référent énergie, Philippe Lascoumettes installe de plus en plus de panneaux capables de stocker l'électricité. © RODOLPHE MARTIN